

BULLETIN D'ADHESION sans conseil

N° ADHERENT :

PARTIE RESERVEE AU C.G.A 37

ENTREPRISE INDIVIDUELLE :

Nom : Prénom :
 Date de naissance :/...../..... Téléphone :/...../...../.....
 Enseigne : Téléphone portable :/...../...../.....
 Création Reprise Fax :/...../...../.....
 E.mail.....@.....
 Profession (TRES PRECISEMENT, SI DIFFERENTES ACTIVITES SOULIGNER LA PRINCIPALE) :
 Adresse professionnelle : Adresse personnelle :

SOCIETE :

Raison sociale :
 Noms, prénoms des associés :
 Enseigne : Téléphone :/...../...../.....
 Date de naissance associés :/...../..... Téléphone portable :/...../...../.....
 Date de naissance associés :/...../..... Fax :/...../...../.....
 Date de naissance associés :/...../..... E.mail.....@.....
 Profession (TRES PRECISEMENT, SI DIFFERENTES ACTIVITES SOULIGNER LA PRINCIPALE) :
 Adresse professionnelle : Adresse personnelle :

Déclare adhérer au C.G.A.37 et souscrire aux statuts de l'association et au règlement intérieur.

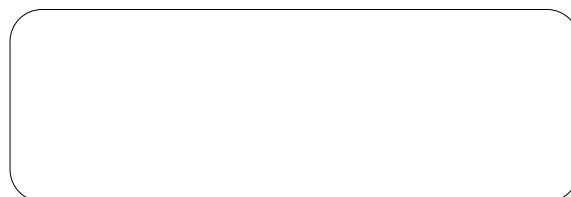
Je certifie n'avoir jamais adhéré à un C.G.A pour cette activité à cette même adresse
 avoir adhéré au C.G.A de.....
 pour la Période du au.....

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Code A.P.E. : Siret :
 Régime fiscal BIC R.S. s/option R.N. s/option IS
 BA R.S. plein droit R.N. plein droit
 Date de création ou date d'acquisition de l'entreprise :/...../..... Surface de vente (POUR LE COMMERCE) :
 Je **m'engage** à fournir au CGA37 une liasse fiscale et ses annexes qui s'étendent du...../...../..... au/...../.....
 J'adhère au CGA 37 sans le conseil d'un expert comptable
 Je souhaite recevoir les documents du CGA37 à : Mon adresse professionnelle Mon adresse personnelle Par E-mail

L'adhésion ne sera effective qu'avec l'accompagnement du règlement de la cotisation annuelle de 221,26 € TTC pour l'année 2010

Cachet de l'exploitant



SIGNATURE(S) PRECEDEE(S) DE LA MENTION " LU ET APPROUVE " :

Fait à.....Le.....

MES OBLIGATIONS EN TANT QU'ADHERENT

1. Je souscris entièrement aux statuts et au règlement intérieur de l'Association et je m'engage à produire tous les éléments nécessaires à l'établissement d'une comptabilité sincère de l'exploitation.
2. Je m'engage à communiquer au Centre de Gestion Agréé la déclaration fiscale correspondant à mon régime ainsi que tous documents annexes.
3. Je m'engage à régler chaque année la cotisation fixée par le conseil d'administration dans les 30 jours qui suivent la réception de l'appel.
4. J'autorise le CGA à communiquer à l'agent de l'administration fiscale interlocuteur du Centre, les documents visés ci-dessus.
5. Quelle que soit la procédure de transmission choisie pour ma déclaration, je donne mandat au CGA 37 pour transmettre ou télétransmettre mon attestation (art 37 II, annexe II du CGI) au CSI de Strasbourg ou au centre des impôts concerné.
6. En cas de manquements graves ou répétés aux engagements et obligations sus énoncés, le Centre pourra prononcer mon exclusion, après m'avoir mis en mesure avant toute décision d'exclusion de présenter ma défense sur les faits qui me sont reprochés.
7. L'adhésion durant toute l'année est obligatoire, sauf 1^{ère} inscription (5 mois) pour bénéficier des avantages.
8. Si je désire résilier cette adhésion, j'ai pris note d'avoir à le faire dans les 3 mois précédents la fin de chacun de mes exercices.

MODALITES D'INFORMATION DE LA CLIENTELE

Les adhérents d'un Centre de Gestion Agréé doivent informer leur clientèle de cette qualité et des conséquences qui en résultent en ce qui concerne l'acceptation des règlements par chèques, par l'apposition :

- a) d'une affiche dans les locaux destinés à recevoir la clientèle ainsi que dans les emplacements aménagés en vue d'effectuer des ventes ou des prestations de services.
- b) d'une mention spéciale sur leurs correspondances et documents professionnels adressés ou remis à leurs clients (papier à en tête, facture, devis).

Mesures particulières

Il est prévu que les adhérents peuvent refuser les paiements par chèques dans les 3 cas suivants :

1. Lorsqu'il s'agit de ventes de faible importance qu'il est d'usage de régler en espèces.
2. Lorsque la réglementation professionnelle impose le règlement en espèces.
3. Lorsque les frais d'encaissement sont disproportionnés par rapport au montant de la transaction.

MADAME LA DIRECTRICE, CENTRE DE GESTION AGREE D'I.L.

Madame la Directrice,

Conformément au décret 79-638 du 27.07.79 ; je vous informe que j'ai apposé dans mon lieu de vente et sur tout document émanant de mon entreprise la mention reproduite ci-dessous, et qui concerne les règlements par chèques.

" Acceptant le règlement des sommes dues par chèques libellés à son nom en sa qualité de membre d'un Centre de Gestion Agréé par l'administration fiscale "

Signature

✉ 20 rue Fernand Léger B.P. 62001 37020 TOURS Cedex 1

☎ 02 47 36 47 47 Fax 02 47 38 70 90 E.mail : cga37@cga37.fr

Association loi 1901 - décision de renouvellement d'agrément du 16 octobre 2009 - Siret 312 785 272 00039

N° agrément : 101370